

Nouveau contrôle technique : dépassionner le débat

jeudi, 12 octobre 2017

Afin de faire taire certaines rumeurs infondées et autres contre-vérités sur le futur CT, le CNPA a souhaité clarifier une situation devenue presque anxiogène pour les automobilistes. Le point sur ce qui va changer et sur ce qui va demeurer après le 20 mai 2018...



Que n'a-t-on pas lu ou entendu depuis plusieurs semaines sur le futur contrôle technique qui entrera en vigueur en mai 2018 ? Une évolution qui sonne aux oreilles des automobilistes comme une révolution ; qui fait souffler un vent de panique qui, selon le CNPA, gagne même l'Assemblée Nationale ! *«Les contre-vérités et erreurs factuelles, relayées massivement depuis cet été, ont conduit plusieurs députés à interroger le Gouvernement sur le bienfondé de l'évolution à venir et à demander des aménagements sur des mesures... qui n'existent pas !»*, assure ainsi l'organisation professionnelle dans un communiqué paru hier.

Aussi, pour couper court à certaines idées reçues, voire des contre-vérités, le CNPA a souhaité remettre l'église au centre du village en revenant sur les points qui vont être modifiés et ceux qui restent inchangés. Ces derniers étant plus nombreux que beaucoup semblent le croire...

Vers un troisième état

Le contrôle technique va indéniablement changer en mai prochain, tant dans le nombre des points de contrôle que de ses modalités. Mais là encore, le CNPA rétablit certaines vérités après que des questions posées au Gouvernement à l'Assemblée Nationale viennent mettre en lumière des erreurs manifestes de compréhension de la nouvelle loi.

Le grand changement du contrôle dans son millésime 2018 est l'introduction d'un troisième résultat, dit «critique», lorsque le véhicule contrôlé présente un ou des défaut(s) qui lui confère(nt) une dangerosité immédiate pour la sécurité routière ou l'environnement. Des cas heureusement rares, précise le CNPA car relevant de situation de danger manifeste pour l'automobiliste et les autres usagers de la route :

absence de liquide de frein, disque de frein cassé, volant non fixé, mauvaises fixation des roues, étincelle au niveau du câblage électrique, absence de plancher, etc. Dans ce cas –et dans ce cas seulement– le propriétaire du véhicule ne pourra circuler que jusqu’à la fin de la journée ; mais il aura, à l’instar d’une contre-visite plus "classique", le même délai de deux mois pour faire constater la réalisation des interventions par le centre de CT.

Plus précis

Quant au nombre de points vérifiés, il n’augmente pas de façon exponentielle comme on a pu l’entendre ici ou là, souligne l’organisation professionnelle : il va en effet passer de 124 à 131 points de contrôle. Le CNPA avance que la confusion a pu naître du fait que les points de contrôle du CT actuel peuvent donner lieu à 413 défauts lorsque le CT dans sa nouvelle mouture 2018 pourra déboucher sur près de 600 défauts.

Autre contre-vérité qui a pu circuler : toutes les défaillances n’entraîneront pas de contre-visite !

Au-delà de l’aspect quantitatif, c’est l’aspect qualitatif qui va profondément changer. Car les contrôleurs ne vont plus seulement constater une défaillance ou non sur les fonctions contrôlées. Ils vont devoir évaluer la dangerosité d’une défaillance...

... mais avec quelques inconnues

Tout ceci va avoir un impact, que Bernard Bourrier, président de la branche du Contrôle Technique au CNPA évoquait dans nos colonnes dès le mois de juin dernier.

Le premier d’entre eux lié à la durée du CT qui devrait -au moins dans un premier temps- significativement augmenter. Non seulement parce que le nombre de points à évaluer est en hausse (certes peu : de 124 à 131) mais surtout celui des défaillances possibles, qui passe lui à près de 600 ; enfin -et surtout- parce que le constat fait place à l’évaluation d’une défaillance.

Le second tient à la formation des contrôleurs : lorsqu’un CAP suffisait jusqu’ici, un Bac Pro en mécanique automobile sera désormais nécessaire... De même, les opérateurs actuellement en poste dans les centres de CT (soit une population de 10 à 12 000 professionnels) devront impérativement suivre une mise à niveau de 35 heures.

Dernier impact probable, cette fois pour les automobilistes, résultant des deux précédents points soulevés : le prix de la prestation. Aujourd’hui, le prix moyen au plan national est de 65 € (source Simplauto). Dans le cadre du futur CT, le nombre plus important de défaillances à évaluer (et non plus constater) -et donc le temps passé sur chaque véhicule- et le niveau de formation en hausse des collaborateurs d’un centre devrait inévitablement se répercuter sur le prix. Reste à savoir dans quelles proportions...